

65, rue de Richelieu  
75002 Paris  
+33 (0)1 55 42 75 00  
[www.chartes.psl.eu](http://www.chartes.psl.eu)

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 DÉCEMBRE 2025

## DÉLIBÉRATION N°2025 - 30 : BUDGET INITIAL 2026

*Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,*

*Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

*Vu le décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, et notamment ses articles 8 et 11,*

*Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,*

*Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,*

Le conseil d'administration, dans sa séance du 9 décembre 2025, vote

### Article 1 –les autorisations budgétaires suivantes :

- 187 ETPT, dont 139 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 48 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 13 722 931 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 11 543 157 € en personnel,
  - 2 011 974 € en fonctionnement,
  - 167 800 € en investissement.
- 13 722 931 € de crédits de paiement dont :
  - 11 543 157 € en personnel,
  - 2 011 974 € en fonctionnement,
  - 167 800 € en investissement.
- 12 091 648 € de prévisions de recettes,
- 1 631 283 € de solde budgétaire en déficit.

### Article 2 –les prévisions comptables suivantes :

- 1 636 583 € de prélèvement sur la trésorerie ;
- 278 337 € de résultat patrimonial (perte) ;
- 228 337 € d'insuffisance d'autofinancement ;
- 396 137 € de prélèvement au fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la

situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

**Article 3** – Le conseil d'administration suspend l'arrêt de la prise en charge de la restauration pour les élèves fonctionnaires jusqu'à l'adoption du prochain budget rectificatif.

Nombre de votants : 20

Pour : 10

Contre : 6

Abstention : 4

Le président du conseil d'administration de l'École nationale des chartes - PSL

Christophe STRASSEL